



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : CONVENTION AVEC LE LYCEE PROFESSIONNEL JEAN MOULIN **DÉCISION N° AU-18-327**
EN DATE DU 29 OCTOBRE 2018

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4928 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Monsieur Didier Denhez, 2^{ème} adjoint au Maire ;

CONSIDÉRANT la demande de Monsieur Jean-Marie Poli, Proviseur du lycée professionnel Jean-Moulin, de mettre à disposition de cet établissement scolaire des salles municipales afin d'y assurer un parcours pédagogique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de fixer les modalités de cette mise à disposition ;

D É C I D E

DE METTRE gratuitement à la disposition de l'Etablissement scolaire Jean-Moulin, sis 8, rue du Docteur Lebel 94300 Vincennes, représenté par Monsieur Jean-Marie Poli, des salles situées au Carré sis 1, rue de l'égalité pour l'organisation d'un parcours pédagogique. Celui-ci se déroulera le 15 novembre 2018 ;

DE SIGNER une convention pour cette mise à disposition.

Pour extrait conforme,
l'Adjoint au maire chargé de la jeunesse et de la
santé,

Signé

Didier DENHEZ

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20181029-lmc1H5741H1-AR Date de réception en Préfecture : 29/10/2018 Date de Publication : 29/10/2018
